

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 9 février 2023

**Rapporteur :
Madame Marie-Claude
GEFFROY**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2023 (accusé de réception du 14/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'une convention entre Quimper Bretagne Occidentale, l'Office Public de la
Langue Bretonne et Mervent pour les ateliers d'éveil à la langue bretonne du relais
petite enfance**

La convention définit les modalités de mise en œuvre et de financement des ateliers d'éveil à langue bretonne proposés par les relais petite enfance de QBO aux assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent ainsi qu'aux parents sur les communes de Guengat, Pluguffan, Briec et Ergué-Gabéric.

Le relais petite enfance de Quimper Bretagne Occidentale propose aux assistantes et aux enfants qu'elles accueillent, ainsi qu'aux parents, des séances d'éveil au breton à travers des comptines et des petits jeux.

Ces ateliers sont animés par un intervenant de Mervent. Ils ont lieu sur les communes où les assistantes maternelles le sollicitent.

La convention prévoit 42 heures d'ateliers entre janvier et juillet 2023 répartis sur les communes de Guengat, Pluguffan, Briec et Ergué-Gabéric pour un montant de 2 604 € dont 1 302 € seront pris en charge par l'Office Public de la Langue Bretonne.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention entre Quimper Bretagne Occidentale, l'Office Public de la Langue Bretonne et Mervent.